Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260430-DAG_26_04B_13-DE

DouarneneZ
KUMUNIEZH ~ COMMUNAUTE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 30 avril de l'An Deux Mille Vingt-six à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 24 avril 2026, s'est réuni à Douarnenez, sous la présidence du 1er vice-président, M. Henri SAVINA, en l'absence de Mme la Présidente, dûment empêchée.

Votants : 26
Jocelyne POITEVIN, André GUILLEMOT, Françoise LAOUÉNAN – LE LEC, Philippe LE MOIGNE, Jean-Loup THIVET, Gildas HÉMERY, François PHILIPPE, Marie-Pierre GUILCHER, Sylvie VIGOUROUX-BUREL, Françoise PENCALET, Gaëtan OLIVIER, Marine GONIDEC, Ludovic QUELENNEC, Béatrice QUEFFELEC, Yves TYMEN, Marc RAHER, Sébastien THOMAS, Marie-Pierre BARIOU, François GUET, Isabelle STEFANUTTI, Julien LAOUÉNAN, Henri SAVINA, Marie-Pierre COSQUER, Catherine LAMOUR – GENTRIC, Philippe CORNEC.
Pouvoirs : Christelle DRÉANO, pouvoirs à Françoise LAOUÉNAN – LE LEC :
Jocelyne POITEVIN, pouvoirs à André GUILLEMOT

Secrétaire de séance : Sébastien THOMAS

DÉLIBÉRATION N° DAG-26-04B-13

OBJET : Désignation des délégués au sein des organismes extérieurs

Rapporteur : Henri SAVINA

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1 ;

Vu les statuts de Douarnenez communauté ;

Vu l'adhésion de Douarnenez communauté dans divers organismes extérieurs ;

Le conseil communautaire doit procéder à la désignation des délégués aux organismes extérieurs.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité avec 1 abstention (M GONIDEC) **de :**

- **APPROUVER** la désignation d'élus dans les divers organismes extérieurs comme annexé.

Fait et délibéré le 30 avril 2026.
Pour la Présidente et par suppléance,
Le 1er Vice-Président,
Henri SAVINA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DOUARNENEZ COMMUNAUTÉ

Le secrétaire,
Sébastien THOMAS